
HUITIEME SUITE
AU SUPPLEMENT
DU POINT DU JOUR.

*RAVAGES & dévastations du Mâconois
& de la Haute-Bourgogne, avec la
copie des actes authentiques de renon-
ciation à leurs Terriers, faites par la
Noblessè de l'un & de l'autre Ordre
du Mâconois.*

LE comité de la ville de Mâcon, éta-
bli par l'assemblée générale des citoyens,
vivement ému du trouble & du désordre
qui agitent & bouleversent les campagnes
circonvoisines, & ne voulant négliger
aucun des moyens que la prudence lui
suggere pour calmer les esprits & ra-
mener par-tout le bon ordre & la tran-
quillité, a engagé MM. les nobles, tant
ecclésiastiques que laïcs, à faire la re-
mise & l'abandon de leurs terriers. Ils

A



s'y sont prêtés de la meilleure grace du monde , & ont fait leur renonciation authentique & solemnelle , dont voici les propres termes pris sur l'acte original.

*DÉLIBÉRATION de MM. de l'église de
S. Vincent de Mâcon.*

L'an 1789 & le 29 du mois de juillet, le chapitre assemblé déclare & fait savoir aux citoyens & à tous intéressés, qu'il renonce à ses terriers, & qu'il passera le traité de renonciation qui sera jugé nécessaire par le comité de la ville de Mâcon. Ainsi fait & délibéré au lieu capitulaire, les jour & an susdits.

Déclare en outre aux habitans de Saint-Clément, qu'il consent que le préneuf soit remis en commune.

Et à l'instant sont comparus MM. Derray & Coindard, Catherins, se faisant forts pour leurs confreres; MM. Boutouge & Farraud, confreres, se faisant forts de même pour leurs confreres,

lesquels ont déclaré qu'ils renoncent de même à leurs terriers, comme Cathedrins, confreres & chapelains.

Et M. le doyen a fait la même renonciation pour M. de Chaferay son frere, pour lequel il se fait fort.

Au chapitre, les jour & an que dessus. *Signés*, l'abbé Sigorgne, doyen, Deray, Coindard, Boutouge & Farraud.

Par ordonnance,

GARNOUD, secrétaire.

DÉLIBÉRATION du chapitre noble de S. Pierre de Mâcon.

Nous prévôt, chanoines & comtes du chapitre de S. Pierre de Mâcon, capitulairement & extraordinairement assemblés, déclarons faire le sacrifice & renoncer en entier à tous les terriers & communes appartenant audit chapitre; & autorisons MM. les comtes Dugon & de Bardonenche, chargés de présenter la susdite déclaration, d'en faire,

au nom du chapitre , telle autre que MM. du comité le jugeront convenir.

A Mâcon , le 28 juillet 1789. *Signés*, l'abbé de Gouvernet , *prévôt*, de Glane , d'Amandre , Soran , Saint-Quintin , Dugon , Clermont & Bardonenche.

*RENONCIATION de MM. de la Noblesse
du Mâconnois.*

Messieurs de la Noblesse du Mâconnois , par M. Desbois , grand bailli , font savoir au public qu'ils renoncent à tous leurs terriers & droits communaux qui en dépendent , dont acte authentique sera rédigé au comité , dans le jour.

Fait au comité , le 29 juillet 1789. *Signé*, Desbois , grand bailli.

J'adhère purement & simplement , & promets exécuter. A Mâcon , le 29 juillet 1789. *Signé*, d'Igé.

EXTRAIT conforme aux minutes remises au comité de la ville de mâcon , le 29 juillet 1789. Petitjean & Raquillet , secrétaires.

En suite de cet acte authentique , les gens de la campagne se sont empressés d'aller aux châteaux de leur canton. Ils ont demandé & reçu tous les papiers Terriers, les ont apportés & brûlés. Quand ils n'ont plus vu que des cendres sous leurs yeux, ils ont dit, ils ont crié que ce n'étoit pas là les bons papiers, qu'on les avoit cachés; qu'on n'avoit qu'à les apporter ou à les indiquer : les demander, menacer & fondre sur les châteaux, ce n'a été l'affaire que d'un instant. Celui de M. Pierreclaud a été ravagé, pillé & saccagé avec un acharnement inconcevable. On a brisé les meubles, coupé, haché la vaisselle & l'argenterie, déchiré en lambeaux & en mille morceaux, les rideaux, les tentures; enfin la rage s'est portée sur les murs qu'on a entr'ouverts & renversés en plusieurs endroits. Lorsque leur fureur n'a plus trouvé d'aliment sur ces débris, ils se sont répandus comme des loups

dans les villages ; sont entrés dans les églises , ont pris les vases sacrés , foulé aux pieds les saintes hosties , & de-là passant chez les curés , chez les bourgeois , ils se sont fait donner à manger & à boire. Après s'être enivrés , ils sont descendus pêle-mêle dans les caves , ont enfoncé en hurlant tous les tonneaux qui s'y trouvoient. Le vin a coulé à flots de toutes parts , & est venu refluer jusqu'à leurs pieds ; c'est ce qu'ils vouloient. ils couroient dedans & s'écrioient : abreuvons-nous dans une mare de vin. Il n'est pas possible de vous peindre le ravage & le dégât qu'ils ont fait. Jamais on n'auroit soupçonné que des payfans eussent été capables de se porter à de tels excès. D'abord ils n'en vouloient qu'aux châteaux , maintenant ils attaquent les maisons des bourgeois , pillent & rançonnent tout le monde. Avant hier , à St. Martin & aux villages circonvoisins , ils ont mis le feu aux maisons ,

à St. Laurent-les-Mâcon , ils ont détruit un jeu de paume , & se font jettés ensuite sur trois maisons que l'on avoit bâties sur leurs communes , les ont démolies de fond en comble , & en ont dispersé çà & là les fondemens & les décombres. A Senozan ils ont embrâsé le château du seigneur , l'étude du sieur la Croix , commissaire à Terrier ; l'étude de M. de Perigon , notaire , & ont causé un dommage évalué à peu - près à un million. Les familles de ces brigands respirent encore une plus noire & plus lâche furie. Hier ma cuisiniere & plusieurs de ses amies furent au marché pour faire la provision : vos maîtres , leur dit une femme de la campagne , ou plutôt une femme de ces scélérats , vos maîtres détruisent nos hommes , mais nous , femmes , à notre tour , avec notre beurre & nos fromages nous empoisonnerons toute la ville. Ces filles n'étoufferent pas un monstre qui menaçoit d'un pareil

crime de lèze-humanité , elles revinrent tranquillement nous le raconter , comme si ç'eût été une simple injure qu'on leur eût dite. Vous sentez que la ville a dû prendre des précautions. La sentinelle qui veille à chaque porte force indistinctement tout individu quelconque qui apporte du beurre ou du fromage ou autres comestibles , d'en recevoir dans la bouche le morceau que la sentinelle elle-même choisit & lui présente , & de le manger sur-le-champ.

A toutes ces attentions, le comité de la ville enjoint beaucoup d'autres. Comme il ne desire rien avec tant d'ardeur que de conjurer l'orage que les ennemis de la nation ont attiré sur la France en trompant notre auguste monarque , & d'étouffer le germe de discorde & de dissention jetté avec tant d'artifice au milieu des villes & des campagnes ; il a sur le champ pris cet arrêté qu'il a envoyé dans son arrondissement.

Les habitans des campagnes sont avertis que les citoyens de Mâcon sont armés pour leur donner tous les secours dont ils peuvent avoir besoin. En conséquence, toutes les paroisses sont invitées de se joindre aux compagnies de Mâcon, & de travailler, conjointement avec elles, pour écarter & arrêter les brigands qui ravagent les campagnes.

Arrêté au Comité, le 28 Juillet 1789.

Par le Comité,

Petitjean & Ranquillet, secrétaire.

Mâcon est pour ainsi dire la place d'armes, le boulevard & la forteresse tutélaire du canton. Tous ses habitans, bourgeois, nobles, sans distinction, sont sous les armes & montent la garde. Les patrouilles sont nombreuses, il y en a à chaque porte avec du canon. Elle a deux milles hommes de milice bourgeoise & envoie des secours aux villages attaqués

& des détachemens dans la campagne à dix lieues à la ronde ; les bons citoyens se réunissent à eux. Renforcés & encouragés réciproquement ils tombent avec avantage sur les brigands : dernièrement ils en ont tué ou pris six cents. Parmi les prisonniers l'on a reconnu un avocat de village, nommé Mariny, qui se van-
toit d'avoir six livres à dépenser par jour. Il étoit muni d'une planche à graver où étoient ces mots : « De par le roi,
» il faut mettre le feu à tous les châteaux
» ou les démolir ». On a pendu quatre prisonniers, dont deux chefs de bande. Les potences étoient entourées de cent cinquante volontaires à cheval & de cent piétons. On auroit entendu voler une mouche. L'un des chefs étoit le boucher de Seine. Cet homme avoit été déjà deux fois repris de justice, avoit affommé sa première femme & avoit étranglé sa seconde, au moment où elle étoit prête d'accoucher.

Nos jeunes gens d'élite , ainsi que les plus notables de la ville , ont formé un escadron de quatre cents chevaux. Ils battent la campagne & crient aux paysans : « Êtes-vous nos amis , renversez vos fourches , ôtez vos chapeaux & réunissez-vous à nous ». Sur leur refus ils les traitent en ennemis & font feu sur eux. Dans la journée d'avant hier ils en ont beaucoup tué , & en ont emmenés cinq prisonniers , que leur curé est venu réclamer en attestant qu'ils étoient de braves gens & qu'ils avoient été entraînés par la multitude. On les a remis en liberté. Le lendemain ils ont été repris à la tête des plus furieux & des plus acharnés à tout détruire.

La rage & la frénésie de ces paysans est inconcevable. Une bande partit l'autre jour comme un torrent , se grossit de tous les domestiques & braconniers qu'elle trouva sur son passage , & courut ravageant tout , dévastant tout. La flamme

étinceloit dans les châteaux. On l'aperçut de Mâcon. L'on cria, l'on vola au secours. Cependant la horde acharnée sur le château d'Igé, le brûloit, le changeoit en un monceau de cendres. Le motif de sa fureur étoit le refus de jouissance d'une fontaine que le Seigneur avoit fait entourer d'un mur, & avoit fait entrer dans son jardin pour son plaisir. La paroisse entière étoit obligée d'aller chercher de l'eau à une demi-lieue & de mener boire si loin ses troupeaux & son bétail. Elle l'avoit réclamée en justice & avoit dépensé inutilement cinquante mille livres, ce qui l'avoit ruinée. Elle & les deux paroisses voisines s'étoient donc réunies à ces brigands & étoient venus ensemble demander au seigneur & la fontaine & les frais du procès. Comme ils ne furent point écoutés, ils détruisirent tout & se mirent en possession de l'eau qu'on leur avoit usurpée. Le seigneur, suivi de son épouse & de la plus grande

partie de ses gens , se sauva dans un bois voisin , où il passa la nuit au milieu de la boue & exposé à une pluie battante & orageuse. Notre détachement l'a ramené ici avec sa famille sur une méchante brouette , traînée par des bœufs.

Une autre troupe s'étoit rendue chez M. d'Angi , ancien Maire , & le serroit de près. Ce brave citoyen étoit entouré de 20 hommes , qui le tenoient par les cheveux & par les oreilles , & l'accabloient d'injures & de reproches. Les uns étoient armés de hâches , de marteaux , de scies , & les agitoient devant ses yeux d'un air furieux & menaçant ; d'autres avoient de longues piques , & les préparoient pour recevoir sa tête , lorsque M. de Reinzel arrive auprès d'eux , les prie , les conjure de dire ce qu'ils demandent. En même tems , l'épouse du Maire vient se jeter à leurs genoux , tenant dans ses mains un sac

d'argent , qu'elle leur présente , & presse d'accepter. Ils le refusent , & demandent que d'Angi abatte le pavillon Chinois , qu'il venoit d'élever autour de sa maison. Reinzel leur fait donner leur parole d'honneur qu'ils s'en tiendront là , & donne le premier coup de hâche au pavillon. Il est détruit ; tout le jardin est dévasté , & l'on revient à la Ville. Ils demandent l'élargissement de deux femmes de Tourneux , prisonnières à l'occasion des bleds. On le leur accorde ; ils exigent quatre prisonniers , dont deux avoient été flétris par la justice. Ils sont obéis , & vont assiéger la maison de l'Echevin. M. Durus eut le bonheur de leur échapper , sans quoi ils l'auroient mis en pieces. La milice bourgeoise a pris le dessus , & garde sa maison.

Dans ce moment , 3 Août , Tourneux accourt demander de nouveaux secours. Cinquante hommes de nos vo-

lontaires à cheval partent. C'est incroyable que depuis treize jours, ces brigands ne nous laissent aucun repos, & qu'ils puissent soutenir eux-mêmes une pareille fatigue. Jour & nuit ils marchent, ils mendient, ils démolissent, ils ruinent, ils effraient, ils courent, ils épouvantent tout le monde; ils ont le diable au corps. Pour nous, nous sommes tous hérissés, & épuisés de veilles & de fatigues, sur-tout le Comité civil, qui n'est composé que de douze membres, & dont un tiers reste toujours vingt-quatre heures entières à l'hôtel-de-ville. Il est quatre heures du soir, & l'on mène quatre nouveaux forcenés à la potence. Chaque instant est marqué par un nouvel événement.

Chez LA GRANGE, Libraire, au Cabinet des
Nouveautés Littéraires, rue Saint-Honoré,
vis-à-vis le Palais-Royal.

De l'Imprimerie de LAPORTE, rue des Noyers.

